

Pierre-Victor MALOUET



Né le 11 février en 1740 à Riom (Puy-de-Dôme)

Décédé le 6 septembre 1814

MALOUET est issu d'un milieu d'officiers modestes. Il poursuit ses études à Paris où il devient diplômé en droit. Il est nommé intendant de la Marine à Rochefort en 1763.

En octobre 1763, il est nommé inspecteur des magasins des colonies. En mars de la même année, il est envoyé à Saint-Domingue en qualité de sous-commissaire de la Marine. Il y épouse en avril 1768 Marie-Louise Béhotte et se trouve à la tête des plantations de sucre et de café appartenant à son épouse, sises à Maribaroux. Faisant partie des plus riches de la partie du Nord. Il se lie d'amitié avec des personnages influents. C'est avec l'aide de Bongars que MALOUET devient en 1769 ordonnateur par intérim au Cap français puis commissaire de la Marine.

De retour en France en 1774, MALOUET fait valoir l'expérience acquise à Saint-Domingue et il se voit nommé **commissaire général de la Marine et ordonnateur en Guyane entre 1776 et 1778**. Son retour en métropole est marqué par une suite d'événements tragiques. Il perd en quelques semaines ses deux filles et son beau-frère. Il est nommé commissaire du roi pour la vente de l'arsenal de Marseille en 1780, et devient intendant de la Marine et ordonnateur à Toulon de 1781 à 1789. En 1781 il est nommé membre de l'Académie de Marseille.

Il s'oriente vers la politique. En 1789 il est nommé député du Tiers état du bailliage de Riom aux États généraux. L'insurrection du 10 août 1792 le contraint à la fuite. Le 2 septembre, il parvient à quitter Paris et s'exile en Angleterre. Il vit très mal cet exil qui lui coûte sa fortune. Il négocie le 25 février 1793 le traité de Whitehall avec Sir Henry Dundas, par lequel il livre Saint-Domingue aux Anglais pour lui éviter de passer sous la coupe de la République et de la Convention.

Le coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799) permet à MALOUET de revenir en France. Il est nommé le 25 février 1803 commissaire général de la Marine puis devient préfet maritime à Anvers. En janvier 1810, MALOUET est fait baron puis maître des requêtes, ce qui lui permet d'intégrer le Conseil d'État en février. En 1812, il tombe en disgrâce suite aux réserves qu'il émet lors d'une séance du Conseil d'État à propos du bien fondé de la campagne de Russie. MALOUET est à nouveau contraint à l'exil ; il se retire en Touraine.

Il décède le 6 septembre de la même année, ruiné.